

# #10

NOUS RECONNAISSONS QUE LA **VIOLENCE SEXOSPÉCIFIQUE** ET LE **HARCÈLEMENT** CONSTITUENT UN **PROBLÈME RELEVANT DES DROITS DE L'HOMME** QUI AFFECTE LES RELATIONS SUR LE LIEU DE TRAVAIL, L'IMPLICATION AU TRAVAIL, LA SANTÉ, LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS DANS LE SECTEUR PUBLIC COMME DANS LE SECTEUR PRIVÉ.

#NouslerendronsPossibleEnsemble